



Chartre d'engagement sportif Saison 2018-2019

Le CHAA est un club d'Haltérophilie, force Athlétique, Musculation, Fitness mais aussi une association de remise en forme qui permet à tous la pratique du sport, dans un esprit de partage, d'ouverture et de respect mutuel.

RAPPEL des fondamentaux :

1. POUVOIR PRESENTER SA CARTE D'ADHERENT A JOUR A TOUS MOMENTS

2. RESPECT DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

- du Lundi au Vendredi 9H-21H00 **NON STOP**
- Samedi 9H-18H00 **NON STOP**
-

3. RESPECT DES LIEUX

Le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe sont l'affaire de tous.

- **Un équipement de sport correct et propre.**

Il est exigé pour tous les utilisateurs. Il doit comporter :

Une tenue de sport adaptée

Une paire de chaussures réservée exclusivement à la pratique des activités en salle.

Une serviette pour protéger les appareils

Une bouteille d'eau (penser à la jeter à la fin de la séance)

- **le matériel d'équipement sportif** (règle applicable aussi bien au plateau qu'aux cours collectifs)

Mis à votre disposition, il doit être utilisé avec soin et rangé de manière convenable, après chaque exercice.

Les utilisateurs sont responsables du matériel qui leur est confié.

Aucun utilisateur n'est autorisé à déplacer les appareils.

Toute dégradation ou panne doit être signalée à l'accueil.

- **la particularité des cours collectifs**

Chaque adhérent doit respecter les heures de début des cours. Tout retard de plus de 5 minutes ne sera pas accepté.

La participation au cours de Biking impose en début de semaine une réservation auprès de l'accueil. Ne pas oublier de se désinscrire en cas d'indisponibilité.

4. JE M'ENGAGE À

- Ne pas prendre de produits dopants, en signant le formulaire d'adhésion au club, sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires.
- Ne pas vendre de produits dopants ou de kits permettant l'utilisation de méthodes dopantes ou en faire la promotion.
- Ne pas vendre de compléments alimentaires dans l'enceinte du club.

5. SECURITE DES BIENS

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, locaux et personnes, il est essentiel que chacun se conforme aux règles de sécurité :

- Ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires .
- Des casiers sécurisés sont à votre disposition.

Règle d'or : ne rien laisser traîner.

Ensemble !!! Respectons toutes ces valeurs...

Signature président :